

ATTESTATION

Par la présente, nous attestons que l'entreprise Fraporlux Swiss SA est membre de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah) depuis le 1^{er} août 2012 et qu'à ce titre, elle est soumise à la Convention collective de travail des industries horlogère et microtechnique suisses.

La Chaux-de-Fonds, le 27 avril 2021

apiah

Marie-Thérèse Kohler Fiorellino
Secrétaire générale